

Assemblée Générale
de la MSA ALPES DU NORD
(Isère, Savoie, Haute-Savoie)

- : - : -

27 MARS 2015
à MONTMELIAN

L'an Deux Mille Quinze, le 27 Mars, a lieu à l'espace François Mitterrand à MONTMELIAN, l'Assemblée Générale de la MSA Alpes du Nord.

La séance est ouverte à 9 H.30 sous la présidence de M. Jean-François BOUCHET, Président sortant.

M. BOUCHET souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués cantonaux et les félicite chaleureusement pour leur récente élection

Au moment où débutent les travaux, M. BOUCHET constate que le quorum est largement atteint, 348 délégués sont aujourd'hui présents (soit 51,37 %).

Il remercie les délégués d'avoir répondu nombreux à la convocation qui leur a été adressée le 6 Mars 2015.

Comme cela était précisé dans la convocation, cette Assemblée Générale se déroulera en deux temps :

- **une partie électorale** qui permettra aux délégués d'élire le nouveau Conseil d'Administration, soit pour chaque département, 9 administrateurs : 3 pour le 1^{er} collège, 4 pour le 2^{ème} collège, 2 pour le 3^{ème} collège,
- **une partie statutaire** au cours de laquelle les délégués seront amenés à approuver le rapport moral du Conseil d'Administration.

Avant d'entrer dans le vif des travaux, M. BOUCHET propose de procéder à **l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'année 2014** qui a été publié sur le site Internet de la MSA Alpes du Nord.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée Générale de la MSA Alpes du Nord de l'année 2014 est approuvé à l'unanimité.

Pour une bonne tenue de cette Assemblée Générale, **un secrétaire de séance ainsi que trois assesseurs** (1 par collège) **sont à désigner**.

Sont désignés en qualité d'assesseurs :

1 ^{er} collège	: Mme Colette THILLY
2 ^{ème} collège	: M. Michel VINCENT
3 ^{ème} collège	: M. François ROZIER

Est désigné secrétaire de séance : M. Sébastien BISMUTH-KIMPE, Directeur Général.

PARTIE ELECTIVE

Résultats des élections du 3 Février 2015

M. CARRON, 1^{er} Vice-Président sortant, présente **les résultats obtenus par la MSA Alpes du Nord lors des élections du 3 Février 2015** ainsi que **la composition de cette Assemblée Générale**.

Ces élections ont enregistré un taux de participation global de 28 % :

- pour le collège 1 : 34 %
- pour le collège 2 : 22 %
- pour le collège 3 : 30 %

619 délégués cantonaux ont été élus par 17175 électeurs

• **Pour l'Isère, la composante de cette Assemblée est la suivante :**

- 1^{er} collège : 98 délégués cantonaux élus,
- 2^{ème} collège : 158 délégués cantonaux élus,
- 3^{ème} collège : 25 délégués cantonaux élus.

Au total, le département de **l'Isère** sera représenté par **281 délégués**.

• **Pour la Savoie, la composante de cette Assemblée est la suivante :**

- 1^{er} collège : 67 délégués cantonaux élus,
- 2^{ème} collège : 107 délégués cantonaux élus,
- 3^{ème} collège : 15 délégués cantonaux élus.

Au total, le département de la **Savoie** sera représenté par **189 délégués**.

• **Pour la Haute-Savoie, la composante de cette Assemblée est la suivante :**

- 1^{er} collège : 46 délégués cantonaux élus,
- 2^{ème} collège : 94 délégués cantonaux élus,
- 3^{ème} collège : 9 délégués cantonaux élus.

Au total, le département de la Haute-Savoie sera représenté par **149 délégués**.

• **La nouvelle Assemblée est ainsi composée de :**

211 délégués cantonaux élus pour le 1^{er} collège,
359 délégués cantonaux élus pour le 2^{ème} collège,
49 délégués cantonaux élus pour le 3^{ème} collège.

Ces **619 délégués** ont tous été convoqués pour cette Assemblée Générale du 27 mars 2015.

La configuration du Conseil d'Administration

Les délégués de chaque département sont appelés à élire les membres du Conseil d'Administration de la MSA Alpes du Nord en fonction de leur département et de leur collège, soit **9 Administrateurs par département** :

- pour le 1er collège : 3 par département
- pour le 2ème collège : 4 par département
- pour le 3ème collège : 2 par département

soit au total :

- **l'élection de 27 membres du Conseil d'Administration**
- **3 membres désignés par les UDAF** (Unions Départementales des Associations Familiales Isère – Savoie – Haute-Savoie)
- **3 représentants du Comité d'Entreprise désignés** (avec voix consultative)

Puis, M. BOUCHET présente :

- les missions dévolues au Conseil d'Administration,
- la composition du bureau du Conseil d'Administration et ses missions,
- les Comités et Commissions issus du Conseil d'Administration : Comités de Protection Sociale des Salariés et des Non Salariés - Comité d'Action Sanitaire et Sociale - Commission de Recours Amiable – Commission des Marchés - Commission des Rentes.

Les règles de scrutin et l'organisation des bureaux de vote

M. BISMUTH-KIMPE, Directeur Général, apporte des précisions sur **les modalités électorales**, car cette Assemblée est soumise à un formalisme très rigoureux.

Les règles du scrutin

Le mode d'élection appliqué pour chaque collège est le suivant :

Les 1er et 3ème collèges désigneront leurs Administrateurs selon le mode de scrutin majoritaire uninominal à deux tours, majorité absolue au premier tour (50 % + 1 voix) et majorité relative au second tour, s'il y en a un.

Sont proclamées élues au Conseil d'Administration, les personnes qui ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et la majorité relative au second tour.

En cas d'égalité de voix au second tour et si un seul siège reste à pourvoir, le plus âgé est proclamé élu.

Pour le 2ème collège, sont proclamés élus Administrateurs les candidats dans l'ordre de la liste selon la règle de la représentation proportionnelle à un tour avec répartition complémentaire suivant le plus fort reste.

Organisation des Bureaux de Vote

Dans chaque département, 3 bureaux de vote sont installés et sont présidés chacun par un Administrateur sortant. Un délégué du collège est désigné pour assumer la fonction d'assesseur au sein du bureau de vote.

Conformément au Code Rural, le Conseil d'Administration a désigné les Présidents des 9 Bureaux de vote. Ces propositions sont approuvées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Les bureaux de vote se composent donc comme suit :

Bureaux de vote	1er collège	2ème collège	3ème collège
38 – Salle Granier Président Assesseur	BLANCHET Thierry BOSSY Jean	DECOUX Edmond COSTERG François	THEVENAS Françoise RONDEAU Marlène
73 – Salle l'Arclusaz Président Assesseur	VIOLENT Colette BOTTAZ Jacqueline	COURT-FORTUNE Gabriel GUERRINI Jocelyne	PAJEAN Guy PACCARD Daniel
74 – Salle Le Grand Arc Président Assesseur	JACQUET Martine SOUDAN Thierry	BERTHET Jean-Noël MUGNIER Nicole	CARROUX André MANAC'H Sébastien

Ces bureaux de vote sont complétés de 15 assesseurs supplémentaires, choisis parmi le personnel administratif de la MSA Alpes du Nord.

Présentation des candidats

M. Jean-François BOUCHET, Président sortant, présente ensuite **chacun des candidats au Conseil d'Administration de la M.S.A. Alpes du Nord** et rappelle qu'il s'agit d'élections départementales, afin de conserver un équilibre entre les membres du Conseil d'Administration.

Pour l'Isère

► 1ER COLLEGE

● Liste « Pour une MSA proche des agriculteurs » FDSEA - JA

- **BLANCHET Thierry** (*administrateur sortant*) - Rives
- **MARION-GALLOIS Robert** – St Etienne de St Geoirs
- **ROBERT Jean-François** – La Tour du Pin

► 2EME COLLEGE

● Liste C.F.D.T.

- **CARRON Jean-Paul** (*administrateur sortant*) - Le Touvet
- **DECOUX Edmond** (*administrateur sortant*) – Pont de Beauvoisin
- **GIRARD Thierry** – Pont de Beauvoisin
- **DENIS Nadège** - Voiron
- **BONAQUE Sandrine** - Beaurepaire
- **BOSSY Murielle** – St Jean de Bournay
- **CASSET Jérémy** – Le Touvet
- **DULLIN Marie-Claude** – Monestier de Clermont

● Liste C.F.E. – C.G.C.

- **GUICHERD-DELANNAZ Michel** - Voiron
- **BELOT Jean-Marie** – Grenoble 3
- **SARDA Jean-Baptiste** – St Ismier
- **BOURGEOIS Jean-Claude** - Meylan
- **MOTTIN Christian** – Le Grand Lempis
- **BATONNAT Georges** – Fontaine-Sassenage
- **TEILLOT Georges** - Vif
- **DESQUEYROUX Jean-Marie** – St Ismier

● Liste C.G.T.

- **GHEMBAZA Moulay** (*administrateur sortant*) - Roussillon
- **COUILLOUD Gérard** – Bourgoin Jallieu Nord
- **GAILLARD Lionel** – Corps Valbonnais
- **LO SARDO Pietro** - Beaurepaire
- **BERNARD Patrice** - Rives
- **DIDIER Damien** – Pont de Beauvoisin
- **MINARIK Franck** – La Mure
- **SOLOMAS Roger** (*administrateur sortant*) – Villard de Lans

► 3EME COLLEGE

● Liste « Pour une MSA proche des agriculteurs » FDSEA - JA

- **SARL du PLATEAU DE LOUZE** – THEVENAS Père & Fils - Roussillon
par Mme THEVENAS Françoise – mandataire (*administrateur sortant*)
- **EARL PEPINIERES DU CHUZEAU** – La Côte St André
par M. BONNARDON Dominique – mandataire (*administrateur sortant*)

Pour la Savoie

► 1ER COLLEGE

● Liste « Pour une MSA proche des agriculteurs » liste FDSEA - JA

- **EXERTIER Jean-Jacques** (*administrateur sortant*) – Montmélian
- **VIOLENT Colette** (*administrateur sortant*) – Chamoux sur Gelon
- **FECHOZ-CHRISTOPHE René** – Albertville Nord

► 2EME COLLEGE

● Liste C.F.D.T.

- **COURT-FORTUNE Gabriel** (*administrateur sortant*) – Les Echelles
- **DELAUNAY Jean-Marc** - Cognin
- **DEFILIPPI Alessandra** – La Rochette
- **MARIAT Pierre** – La Ravoire
- **ROBESSON épouse ZANARDI Odile** (*administrateur sortant*) – Aix les Bains Centre
- **BAVUZ Georgette** – St Genix sur Guiers
- **ROUSSON Laurent** – Pont de Beauvoisin

● Liste C.F.E. – C.G.C.

- **CHEVALLIER Jean-Claude** - Yenne
- **BERNHARDT Jean-Luc** – Albertville Nord
- **DRIEU Dominique** – Chambéry Nord
- **DESPRIS André** – Chambéry Sud
- **PACCALIN Jean-Michel** – Aix les Bains Centre

● Liste C.G.T.

- **DARDEL Marie-Thérèse** – Chambéry Nord
- **PACCALET Jacqueline** - Bozel
- **GUMERY Yves** – Albertville Sud
- **RIVET Monique** – Ruffieux
- **RIMBOD Dominique** – Ugine
- **POLATO Marjolaine** – Aix les Bains Sud
- **GOHEL Patrick** - Moutiers
- **GUERRINI Jocelyne** (*administrateur sortant*) - Yenne

● Liste F.O.

- **LAPERRIERE Philippe** – Chambéry Sud
- **PACAULT Patrick** – St Jean de Maurienne
- **FEUVRIER Ginette** – Aix les Bains Nord
- **DUCLOS Joël** – Albertville Sud

► 3EME COLLEGE

● Liste « Pour une MSA proche des agriculteurs » FDSEA - JA

- **GAEC LA CAVE DU PRIEURE** - Yenne
par M. BARLET Noël – mandataire (*administrateur sortant*)
- **CAVE COOPERATIVE DES VINS FINS DE CRUET** – St Pierre d'Albigny
par M. PAJEAN Guy – mandataire (*administrateur sortant*)

Pour la Haute-Savoie

► 1ER COLLEGE

● Liste « Pour une MSA proche des agriculteurs » FDSEA - JA

- **JACQUET Martine** (*administrateur sortant*) – St Gervais les Bains
- **SONNIER Solange** (*administrateur sortant*) – Thônes
- **MOLLAZ Romain** - Frangy

► 2EME COLLEGE

● Liste C.F.D.T.

- **TARDY Isabelle** – Annecy Nord Ouest
- **BERTHET Jean-Noël** (*administrateur sortant*) – Talinges-Samoëns
- **HUGUES Jean-Louis** (*administrateur sortant*) – Annecy le Vieux
- **BARBIER Christelle** - Seynod
- **BOURGUIGNON Serge** - Thorens
- **SAUVY Hélène** – Annecy Nord Est
- **THEVENET Jean-Claude** - Seyssel

● Liste C.F.E.-C.G.C.

- **DE BEVY Joseph** – Annecy Nord Ouest
- **POURREDON Gilles** – Thorens
- **CARRARA Stéphane** - Seyssel
- **GOUR Michel** - Seynod
- **VINCENT Michel** (*administrateur sortant*) – Faverges
- **DUNAND-PALLAZ Thierry** - Cluses

● Liste C.G.T.

- **CHAPUIS Georges** - Rumilly
- **DRUESNE David** - Cluses
- **COLMARD Philippe** - Douvaine
- **PARENTHOUX Laurent** – Annecy Nord Ouest
- **DUFOUR Joseph** – La Roche sur Foron
- **VUAGNOUX Jean-Paul** – Thonon les Bains Ouest

► 3EME COLLEGE

● Liste « Pour une MSA proche des agriculteurs » FDSEA - JA

- **CARROUX André** (*administrateur sortant*) – St Julien en Genevois
- **ROGUET SAS** – Annemasse Sud - par M. ROGUET Stéphane – mandataire

Les explications sur les instructions relatives au vote

M. BISMUTH-KIMPE, Directeur Général, apporte **des explications sur les instructions relatives au vote**.

Chaque collège dispose d'enveloppes de vote de couleurs différentes (**rose pour le 1^{er} collège, jaune pour le 3^{ème} collège, verte pour le 2^{ème} collège**).

Le passage dans l'isoloir est obligatoire.

Les consignes de vote sont affichées dans les isoloirs et près de chaque bureau de vote.

Concernant le 1^{er} collège et le 3^{ème} collège : Pour que le vote soit valable, il ne doit pas comporter plus de 3 noms pour le 1^{er} collège, plus de 2 noms pour le 3^{ème} collège (obligatoirement des candidats déclarés).

Concernant le 2^{ème} collège : le vote doit s'opérer par liste complète donc sans panachage. Pour que le vote soit valable, l'enveloppe ne doit contenir qu'un bulletin de vote. Rayer un nom, changer un ordre de présentation entraîne la nullité du vote.

Les consignes de vote sont affichées dans chaque bureau de vote.

Une précision est apportée pour les électeurs qui détiennent un pouvoir :

- si ce pouvoir émane d'une personne relevant d'un autre département, il convient obligatoirement d'aller voter dans le département de cette personne. Les opérations de vote se font en deux temps, dans deux bureaux de vote différents.
- si ce pouvoir émane d'une personne relevant du même département, les opérations de vote se font en deux fois mais dans le même bureau de vote.

Ouverture des bureaux de vote

Après avoir répondu aux interrogations de la salle sur les modalités du scrutin, le Président sortant, Jean-François BOUCHET, déclare le scrutin des élections au Conseil d'Administration de la MSA Alpes du Nord ouvert de 10 H.30 à 11 H.30.

Pendant les opérations de vote, une phase d'animation est proposée aux délégués :

- les offres développées par MSA Services à travers la visite de son stand au 1^{er} étage dans le hall,
- l'exposition Grand Verger, futur nouveau siège social de la MSA Alpes du Nord au rez-de-chaussée dans le hall d'entrée,
- la projection d'une vidéo illustrant le rôle du délégué et la diversité des actions déployées par la MSA Alpes du Nord dans l'amphithéâtre.

Fin des opérations de vote et début du dépouillement

Les opérations de vote étant closes à 11 H.30, M. BOUCHET invite les délégués à rejoindre l'amphithéâtre pour poursuivre les travaux de l'Assemblée Générale.

Pendant ce temps, les opérations de dépouillement débutent.

PARTIE STATUTAIRE

Présentation de la Caisse de MSA Alpes du Nord

L'organisation et les activités de la MSA Alpes du Nord sont présentées et commentées par l'équipe de Direction en place :

- l'identité de la MSA Alpes du Nord à travers quelques données chiffrées et son organisation en guichet unique,
- les 5 Directions de la MSA Alpes du Nord et leurs secteurs d'activité,
- le secteur de l'Echelon Local au service des délégués.

Présentation du rapport moral du Conseil d'Administration

M. Jean-François BOUCHET prend la parole pour présenter **le rapport moral du Conseil d'Administration**.

"Mesdames, Messieurs les Délégués,
Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

Nous tous, ici réunis, faisons partie des plus de 24 000 délégués élus le 3 février dernier sur l'ensemble du territoire national. Je tiens à remercier et féliciter chaleureusement tous ceux qui ont vu leur mandat renouvelé. J'adresse évidemment un message particulier aux nouveaux élus qui sont près de 55 % pour notre caisse et qui s'engagent aujourd'hui dans le fonctionnement et la vie de notre Institution.

Notre système démocratique, fondée sur nos valeurs mutualistes, s'organise comme vous le savez, de façon pyramidale.

Il conduit ce matin les 619 délégués de notre Caisse Alpes du Nord, à élire le Conseil d'Administration. Ce Conseil d'administration se réunira le 1^{er} avril prochain, pour élire son bureau, dont le Président, et désigner les représentants qui participeront à l'assemblée générale de la Caisse Centrale. Eux-mêmes éliront le 28 mai prochain, le Conseil national dénommé Conseil Central, qui élira le Président national clôturant ainsi le processus électif de notre Régime de protection sociale agricole.

Cette forme aboutie d'organisation démocratique illustre la spécificité de notre Régime Agricole. Nous y sommes profondément attachés et elle nous est d'ailleurs enviée par les autres Régimes.

En cette année de célébration des 70 ans de la sécurité sociale, je veux d'ailleurs adresser un clin d'œil particulier à nos collègues des autres régimes. Nous partageons l'idée que la solidarité qui a prévalu à la création de la sécurité sociale a encore du sens et pour cela nous travaillons de concert, sur de nombreux sujets.

Vous l'avez constaté tout à l'heure au travers des chiffres qui vous ont été présentés, le taux de participation de ces élections nous donne toute la légitimité pour agir, il nous faut la saisir car ces élections ne sont pas une fin en soi.

Elu pour 5 ans, il nous appartient, individuellement et collectivement, de nous mobiliser pour agir dans l'intérêt des populations agricoles et rurales que nous représentons.

Bien entendu cette assemblée générale ne reproduit pas toute l'étendue de notre action. Elle est particulière à bien des titres. Pour la première fois, dans le cadre d'une démarche commune nationale, il a été souhaité qu'elle soit simultanément statutaire et élective. Elle marque ainsi la fin du mandat précédent et le lancement du nouveau.

Son contenu a été adapté :

- la présentation faite par notre Directeur Général et son équipe comprend moins de chiffres et davantage d'éléments permettant à chaque délégué de mieux comprendre la MSA et visualiser les interlocuteurs de la direction,
- les documents joints au dossier de séance ne retracent pas seulement l'activité de l'année 2014 mais donnent un éclairage sur l'ensemble du mandat écoulé,
- ce rapport moral tiendra lieu également de rapport mutualiste.

Je voudrais d'ailleurs prendre quelques minutes avec vous pour égrainer plusieurs réussites de ce mandat aussi bien au niveau national qu'au niveau local.

Loin de moi l'idée de partager un bilan fastidieux mais je crois important d'illustrer devant vous ce que nous pouvons faire, et je dirais même ce que nous devons faire pour assumer pleinement le mandat qui nous a été confié.

Alors que retenir de ces 5 années :

Plusieurs avancées majeures en matière de protections sociale des non salariés comme des salariés. Citons quelques exemples récents :

- L'indemnité Journalière AMEXA, en cas d'arrêt de travail pour maladie, est un nouveau droit pour les agriculteurs (qui jusque-là étaient les seuls professionnels à ne pas bénéficier de cette couverture),
- Plusieurs revalorisations des petites retraites agricoles ont été portées par la MSA entre 2010 et 2015, visant à garantir aux retraités non salariés agricoles anciens chefs d'exploitation 75 % du SMIC pour une carrière complète,
- La liquidation unique des retraites qui apportera une réponse à l'inégalité qui existait jusqu'alors dans le traitement des salariés poly-pensionnés (retraités de plusieurs régimes),
- La réforme des règles d'assujettissement contenue dans la loi d'avenir agricole.

Si ces avancées sont importantes, chacun mesure le chemin qu'il reste à faire.

Notre entreprise s'est restructurée aussi bien nationalement que localement en réponse à la réduction importante des moyens dévolus au fonctionnement des caisses de MSA. Sans subir ces évolutions, la MSA montre sa volonté d'inscrire la protection sociale agricole dans l'avenir :

- Par une spécialisation des activités sur ses sites de production,
- Par une accélération des démarches de dématérialisation des services et par le développement des échanges par internet,
- Par un ajustement de sa politique d'accueil, privilégiant désormais l'accueil sur rendez-vous,
- Par une adaptation et réduction des surfaces de notre parc immobilier concrétisée par la création d'un nouveau siège social qui sera opérationnel tout début juin.

A titre d'exemple pour notre caisse, les effectifs étaient début 2010 de 436 personnes, ils sont à ce jour de 380 salariés. Nos charges de fonctionnement étaient de 4 692 295 en 2010 et seront de 3 131 980 en 2015.

Notre présence sur les territoires a été une préoccupation permanente qui s'est traduite :

- Par un plan d'action sanitaire et social tourné sur l'accompagnement des adhérents en situation de fragilité, mais aussi autour d'actions de prévention, d'actions en faveur des jeunes et des familles, ou du départ en vacances,
- Par une action offensive en matière d'offre de service sur les territoires avec le renforcement ou la création d'associations qui sont aujourd'hui reconnues telles que le village vacances de Beg Porz, Présence Verte, Bulle d'air ou l'itinéraires de santé, regroupés au sein de MSA Services,
- Par un fonctionnement appuyé sur 28 échelons locaux, qui a peiné à fonctionner dans certains secteurs mais a montré son efficacité dans de nombreux autres avec des réalisations parfois simples telles que des réunions d'information thématiques, parfois ambitieuses (avec des représentations ouvertes à tous) telles que « Y'a un os », ou « le mariage de François »,
- Par une action concertée avec les autres régimes en matière de prévention santé seniors sur les territoires.

N'oublions pas également l'action résolue de la MSA Alpes du Nord qui aura consacré sur la durée du mandat près de 160 M€ aux aides financières aux filières en crise et aux prises en charge de cotisations.

Enfin et c'est sans doute le plus important, notre réseau d'élus a joué ce rôle, souvent invisible mais quotidien, de proximité avec chaque assuré de la MSA.

Cette présence sur le territoire qui informe, alerte... sur la situation particulière d'un adhérent, sur l'évolution des besoins, cette contribution à la mise en œuvre d'actions de proximité constitue **la pierre angulaire de notre fonctionnement mutualiste.**

C'est en tout cas le sens des réflexions qui ont été menées au cours de ces derniers mois par la Commission de la Vie Institutionnelle et qui me conduisent aujourd'hui à vous présenter les fondements de notre organisation mutualiste pour le mandat qui s'ouvre.

Une organisation autour de territoires moins nombreux (12 en remplacement des 28) mais davantage impliqués dans l'action concrète de notre caisse.

Le Conseil d'administration a finalement statué pour une organisation basée sur **12 territoires dits d'animation et de projets** ; 5 en Isère, 3 en Savoie, 4 Hte Savoie (les cartes s'affichent derrière moi à l'écran et sont visibles également dans le hall). Leur découpage s'appuie sur les frontières des nouveaux cantons.

Au sein de chaque territoire **un comité local de territoire** sera composé d'un administrateur référent, d'un président d'échelon local, d'un ambassadeur de l'offre de service et de délégués relais.

Pour se mettre en ordre de marche, ces comités seront constitués au plus tard mi juillet. Outre un temps de mise en route, ils seront rapidement sollicités pour « dénommer » leur territoire, faire remonter les besoins notamment dans le cadre de la préparation du prochain plan d'action sociale.

Ces territoires se verront confier :

- La mise en œuvre des trois niveaux d'actions sur les territoires :
 - Les actions de notoriété (ex : Le mariage de François...)
 - Les actions par filière (ex : Réunion pénibilité, Prévention des risques professionnels ou Déclaration sociale nominative DSN)
 - Les actions thématiques par territoire (ex : prévention santé, dépistage...)
- Des missions de développement d'actions, d'animation et de représentation
- Un rôle accru dans la mise en œuvre des actions attendues dans le cadre de nos plans de caisse (ASS – SST – plan d'action mutualiste) ou d'actions prioritaires de la caisse.

Evidemment les 12 territoires de notre caisse fonctionneront en synergie. Une fois par an, un forum des territoires permettra de valoriser les actions conduites, mutualiser les bonnes pratiques et coordonner notre développement.

Autrement dit la tâche est importante et en acceptant la fonction de délégué, nous devenons le maillon indispensable de la présence attendue de la MSA sur les territoires pour relayer l'information entre la caisse et l'adhérent et vice versa.

Bien sûr, notre engagement en qualité d' élu cantonal nécessite de donner un peu de soi et de se rendre disponible pour participer aux réunions et donner corps aux projets que je viens de citer et à ceux qui ne manqueront pas de se faire jour.

Pour finir sur l'engagement mutualiste, je voudrais insister sur le rôle particulier d'ambassadeur que vous devez assurer.

Ambassadeur des actions de la MSA, c'est une évidence, mais aussi ambassadeur de toutes les actions du « groupe MSA » c'est-à-dire également des associations de MSA Services.

Je vous laisse apprendre à les connaître mais je crois important de dire combien la réussite de leur développement passe également par votre engagement.

Pour toutes ces actions, vous pourrez vous appuyer sur le service échelon local de la MSA et c'est Matthieu PAYER qui sera votre interlocuteur privilégié.

Nous arrivons maintenant au terme de notre mandat et je vais, dans quelques minutes annoncer les résultats des votes de ce jour, identifiant ainsi les nouveaux administrateurs de notre caisse.

Pour ce qui me concerne, c'est également la fin d'une période puisqu'après 27 ans de Présidence et 32 ans de présence à la MSA comme administrateur, j'ai décidé de ne pas me représenter au Conseil d'administration.

Je reste délégué, participerai avec enthousiasme aux actions conduites sur mon territoire et serai bien entendu présent à vos côtés en assemblée générale.

Alors que se profile, sur l'année 2015, la négociation avec l'Etat d'une nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion qui devrait être mise en œuvre dans l'ensemble des caisses de l'Institution entre 2016 et 2020.

Alors que les besoins d'accompagnement de nos ressortissants – salariés comme non salariés - sont de plus en plus prégnants.

Alors que plusieurs débats importants vont s'ouvrir pour notre protection sociale et notre régime,

Je veux dire toute ma confiance dans la nouvelle équipe qui se mettra en place dans quelques jours, mais aussi insister sur la préoccupation permanente qu'ils devront avoir autour de la présence sur les territoires, de la qualité de service ou des valeurs mutualistes qu'il nous faut défendre à chaque instant.

Pour conclure, Mme, Mrs, Chers délégués,

Notre régime a été conforté durant ces cinq années comme peuvent en témoigner la réussite de la reprise par la MSA des activités du GAMEX, ou le récent rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales qui préconise un renforcement de l'activité « assurance maladie » auprès de la MSA.

La MSA est un acteur économique et social reconnu des Pouvoirs Publics, elle dispose aujourd'hui d'une légitimité affirmée et d'une sérénité retrouvée.

Comment ne pas terminer en remerciant, tout particulièrement, mes collègues administrateurs avec lesquels, je crois, nous avons produit un travail réel durant ces cinq dernières années.

Merci également à l'équipe de Direction, aux médecins, aux cadres et à l'ensemble des personnels de la caisse pour leur action au quotidien et l'excellente qualité des relations dont j'ai pu bénéficier. La complémentarité et l'entente élus / salariés fait la force du réseau mutualiste.

Et enfin merci à vous toutes et tous, Mesdames, Messieurs le délégués, votre rôle est déterminant, vous êtes les relais actifs de vos territoires. Votre engagement fait la spécificité, la richesse, et la reconnaissance de notre régime agricole.

Je vous remercie de votre attention."

M. le Président BOUCHET demande aux délégués de se prononcer sur **la gestion du Conseil d'Administration suite à la présentation du rapport moral.**

A l'unanimité, la gestion du Conseil d'administration est approuvée par les délégués présents.

M. le Président BOUCHET remercie les délégués.

REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES DES DELEGUES

M. le Président BOUCHET propose maintenant d'aborder les réponses aux questions écrites. En effet, les délégués ont eu la possibilité de formuler des questions d'ordre général au dos du coupon – réponse transmis avec le carton d'invitation.

Question de M. Eric BUEMI – 2ème collègue – 73

« Peut-on envisager une fusion de la MSA et de la Sécurité Sociale ?
Quels en seraient les avantages et les inconvénients ? »

Réponse

Fusionner pourquoi ?

Pour le financement technique (hors AVA) cela n'apporterait rien car l'ensemble des financements est déjà fusionné.

Pour la gestion, il faut savoir que nos coûts de gestion sont très proches.

Notre plus : le guichet unique et la qualité de notre gestion, ces éléments sont reconnus par les Pouvoirs Publics, ceux-ci envisageant, actuellement, dans la cadre de la simplification de la protection sociale, de centraliser sur 2 organismes (Régime Général + MSA) la gestion de l'assurance maladie.

Question de Jean Claude CHEVALLIER – 2ème collègue – 73

« Quelle analyse peut-on porter sur l'action de l'échelon local en matière de prévention et d'information ?

Doit-on continuer dans cette voie et donner plus de moyens aux actions de sensibilisation et de prévention ? »

Réponse

Prévention et information ont été les 2 préoccupations dans l'animation de l'Echelon Local.

Le bilan que l'on en tire nous amène à mettre en place l'organisation qui vient de vous être présentée par notre Président.

La Prévention, quelle soit Santé ou Sociale, sera un axe majeur de la MSA dans ce nouveau mandat.

Des moyens, outre financiers, mais également d'organisation en grands territoires, avec des missions bien identifiées des élus dans ses domaines, vont dans le sens de conforter cette voie.

Question de M. Serge BOURGUIGNON – 2ème collègue – 74

« Dans le cadre de notre rôle de délégué MSA, une formation est-elle prévue ? Ou une mallette didactique ?

Comment assurer ce rôle dans le respect des prérogatives de l'institution et des missions des salariés ?

Comment se faire connaître au sein du canton, peut-on contacter les CCAS ? »

Réponse

Le délégué, pour exercer sa mission, aura à sa disposition les documents qui vous ont été remis à l'entrée de la salle, ceux qui vous seront remis localement lors de l'installation des comités locaux de territoires.

Ces éléments vous permettront de mieux connaître le fonctionnement de la caisse et d'identifier votre rôle de « délégué ».

Vous serez alimentés tout le long de votre mandat d'outils de communication via votre adresse mail.

Matthieu Payer, l'animateur de l'Echelon Local, sera votre lien avec la caisse et pourra répondre aux sollicitations résultant des projets ou actions développés sur votre territoire. Les informations d'identification que vous voudrez nous fournir, suite à leur parution sur le site Internet de la Caisse, permettront aux adhérents de votre territoire de vous connaître et vous solliciter.

La meilleure façon pour un délégué de se faire connaître, c'est à travers les actions qu'il peut initier ou accompagner sur son territoire.

Question de M. Jean-Marie BELOT – 2ème collègue – 38

« Est-il vrai que pour un médicament prescrit sur ordonnance mais non remboursé par la Sécurité Sociale, le prélèvement de 0,50 € par boîte est quand même effectué ? N'est-ce pas aberrant ?

Réponse

Non, la franchise n'est appliquée que sur les boîtes de médicaments remboursées. Les médicaments non remboursables ne sont pas pris en compte dans la tarification qui permet de générer le calcul de la franchise.

Question de M. Henri GERVAT – 1er collègue – 38

« La MSA ne répond pas au courrier que lui a adressé par deux fois un adhérent pour réclamation. »

Réponse

Assurer la réponse aux sollicitations des adhérents, qu'elles soient exprimées par téléphone, par mail ou par courrier, est une priorité de travail pour les équipes de la MSA.

Chaque jour, plusieurs centaines de courriers sont reçus, auxquels la MSA s'efforce de répondre le plus clairement et le plus rapidement possible. Des axes de progrès ont néanmoins été identifiés et un circuit spécifique a été mis en place concernant le traitement des « réclamations ».

Pour ce qui est de la situation particulière à l'origine de la question de notre délégué, la caisse a bien reçu les deux courriers et a répondu à la question posée dans les deux cas à J + 2 :

- Renseignement pris, l'adhérent attendait une autre réponse, mais à une question qu'il n'avait pas posée.
- Voilà bien un exemple du rôle de relais du délégué entre les adhérents et la caisse. En intervenant de cette façon, vous facilitez le contact et vous aidez à résoudre des difficultés comme celle-ci qui relève d'une incompréhension.
- Cet exemple nous encourage aussi à poursuivre notre travail pour produire des documents les plus clairs possible dans un contexte réglementaires complexe.

Un groupe permanent est d'ailleurs en place au sein de la caisse pour analyser les documents sortant afin de vérifier qu'ils soient les plus compréhensibles possible.

Question de M. Joseph PONCHAUD – 2ème collègue – 74

« La MSA participe-t-elle à l'élaboration d'une politique de maîtrise des dépenses de santé ?

A part la maîtrise des frais de gestion (y a-t-il encore des marges de progrès ?), quels axes de maîtrise propose-t-elle ? »

Réponse

Chaque année, la Caisse Centrale de MSA transmettait aux caisses de MSA un programme national de maîtrise des dépenses de santé.

Cette année, ce plan est régional, inter régimes et en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes. Il prévoit, pour les 3 ans à venir, des économies de santé de 1 Milliard d'euros pour la région Rhône-Alpes.

Les trois caisses de MSA de la région participent à des groupes de travail régionaux qui traitent principalement des thèmes suivants :

1. les indemnités journalières
2. les transports sanitaires
3. le matériel médical
4. le médicament et les génériques
5. les prescriptions pour soins infirmiers et de kinésithérapie
6. la promotion des prises en charge ambulatoires en substitution de l'hospitalisation complète.

Un plan d'actions inter régimes sera élaboré par ces groupes de travail régionaux.

Le vieillissement de la population et le nombre croissant des patients atteints de maladies chroniques, le progrès des techniques et des traitements, font que les dépenses de santé augmentent de façon constante.

Cependant, des marges d'économies existent concernant, par exemple, le médicament par la promotion des génériques.

Concernant également les transports en développant les formes de transports en véhicule personnel ou les transports partagés, etc...

Question de M. Benoît VALLIER – 1er collègue – 38

« Comment se fait-il que des jeunes installés ? après 6 ans d'installation, en phase de croissance et face aux difficultés actuelles, se voient imposer des cotisations de plus de 10 000 € par an ? »

Réponse

Un nouvel installé bénéficie d'une exonération partielle des cotisations en tant que Jeune Agriculteur.

L'exonération est dégressive, elle passe de 65 % la première année (avec un plafond à chaque fois), à 55 % la deuxième année puis à 35 % la 3ème année puis 25 % la 4ème année et enfin 15 % la 5ème année.

L'exonération cesse donc la 6ème année.

Sans entrer dans le détail des calculs, les cotisations sont proportionnelles aux revenus professionnels soit de la dernière année ? soit de la moyenne des trois dernières années (au choix de l'exploitant).

Pour avoir des cotisations de 10.000 €, il faut une assiette de revenus de 22.000 € (soit pour les revenus de l'année N-1 ? soit pour la moyenne des revenus des trois dernières années).

Question de M. André TISSOT – 1er collègue – 74

« En consultant le registre auprès de la MSA sur les résultats des élections, j'ai eu la surprise de constater qu'une étiquette syndicale accompagnait les élus de chaque canton, alors que les procédures de candidatures individuelles ne mentionnaient aucune appartenance syndicale.

Pouvez-vous nous donner une explication à ce "classement". »

Réponse

Cette particularité concernait uniquement les bulletins de vote des candidatures individuelles présentées par les organisations syndicales non salariées (1^{er} et 3^{ème} collèges).

En effet, l'arrêté relatif au matériel de vote ne prévoyait pas qu'une candidature individuelle puisse être attachée à un sigle syndical et techniquement le produit informatique institutionnel imposé pour la saisie des bulletins de vote ne le permettait pas.

Question de Mme Marie FLAVEN-MICALLET – 2ème collègue – 73

« Les cotisants MSA sont-ils en augmentation ? Stables ? En diminution ? »

Réponse

Les montants émis sont en augmentation, principalement liée aux transferts des assurés AMEXA et ATEXA de l'organisme APRIA vers la MSA, mais aussi de la cotisation forfaitaire Indemnités Journalières AMEXA ainsi que des différentes revalorisations intervenues sur le SMIC, les revenus agricoles, l'assiette forfaitaire minimale, l'assiette cotisations des MF.

Les exploitants au "forfait" sont en forte diminution : ce sont principalement des exploitants qui partent en retraite.

Les exploitants au "réel" sont en augmentation : ce sont principalement des nouveaux installés, mais aussi des structures sociétaires en fort développement.

Les exploitants en solidarité baissent légèrement mais ils risquent d'augmenter avec la nouvelle loi d'avenir 2015.

Question de Mme Christelle PRESSON – 2ème collègue – 38

« Est-ce que la MSA participe activement au projet "sport sur ordonnance" ? »

Réponse

Le dispositif « Bouger sur prescription » de l'agglomération chambérienne a pour objectif de favoriser la pratique d'une activité physique régulière et raisonnable dans un but global d'amélioration de la santé physique et morale du plus grand nombre de personnes.

Selon l'état de santé du patient et son niveau d'activité physique, le professionnel de santé (médecin, infirmier, kinésithérapeute,...) peut orienter la personne auprès d'un service compétent qui l'aidera à reprendre une activité physique (liste des structures participantes sur www.bougersurprescription.fr).

Ce dispositif a été initié par le Dr Molina, médecin à Chambéry. Il est soutenu par Chambéry Métropole, le Comité départemental olympique et sportif de la Savoie, la Maison des réseaux de santé de Savoie, l'Agence Régionale de Santé et l'Assurance Maladie.

La MSA a assisté au lancement du programme "Bouger sur prescription" qui s'est déroulée le mercredi 1er Octobre 2014 à Chambéry.

Ce dispositif est suivi et sera évalué par l'Agence Régionale de Santé avant sa généralisation.

Question de M. Michel FANJAT – 1er collègue – 38

« Retraite des femmes en agriculture.

Peut-on vivre avec une retraite de 400€/mois pour des femmes qui on fait toute leur carrière avec leur mari ? »

Réponse apportée en séance par Jean François BOUCHET

Le calcul de la retraite des conjointes de chef d'exploitation est basé sur le minimum légal (279,98€ au 01/01/2015), proratisé en fonction du nombre de trimestres "Non Saliés Agricoles" (NSA) validés.

Depuis 1999 (mise en place du statut de conjoint collaborateur), le versement d'une cotisation AVA (Allocation Vieillesse Agricole) permet l'acquisition de points (16 par an) et l'attribution d'une retraite proportionnelle aux conjointes (valeur du point 0,3290 €).

Ces montants sont fonction des cotisations versées par le chef d'exploitation.

Plusieurs mesures de revalorisation des retraites NSA ont été instaurées pour améliorer les droits des conjointes.

Depuis 2009, une majoration se substitue à toutes ces revalorisations. Elle a pour objectif de porter la retraite « non salariée agricole » à un montant minimum compris entre 541 et 681 €, à condition que le montant total des avantages de base et complémentaires que perçoit l'assurée (ex : au titre d'une activité salariée) n'excède pas le seuil mensuel brut de 852 €. Ces montants peuvent être réduits au prorata des trimestres cotisés dans le régime agricole. Cette majoration n'est pas servie lors de l'attribution de la retraite car elle fait l'objet d'un paiement ultérieur suite à échanges d'informations inter régimes.

D'autre part, depuis le 1er janvier 2011, une conjointe de chef d'exploitation peut prétendre à une retraite complémentaire RCO (Retraite Complémentaire Obligatoire) sur la base de 66 points cotisés par an (valeur du point annuelle 0,3362 €).

Ces mesures permettent une augmentation progressive des droits à retraite des conjointes de chef d'exploitation.

Question de M. Michel DUCHENE – 1er collègue – 73

« La surface de subsistance est ramenée à 1 hectare du fait du parcellaire dans le schéma des structures. Ne pourrait-on pas utiliser la surface pondérée de 2 hectares qui correspond à la surface minimum d'affiliation à la MSA en Savoie ?

Cette mesure permettrait de répondre aux besoins de nombreux agriculteurs retraités dont la retraite est très faible.

Je regrette que les organisations agricoles ne se préoccupent pas davantage des petites retraites.

Quand on regarde le faible taux de prélèvement RCO, on est assuré que dans 20 ans, il y aura encore des agriculteurs qui auront des retraites insuffisantes.

Je ne sais pas qui faudra t-il remercier.

Les agriculteurs qui ont cotisé toute leur carrière en RCO à 3 % pourront peut-être prétendre à une retraite décente, les autres qui ont cotisé 4 ou 5 ans ou pas du tout, n'auront pas d'autre choix que de raser les murs !

Lors des élections de la MSA, en début d'année, le taux national de participation du collège 1 est d'environ 39 %, ce qui prouve l'intérêt que les agriculteurs portent à leur MSA.

En vous remerciant de l'attention portée à cette demande, vous pouvez compter sur ma motivation pour faire évoluer les retraites agricoles. »

Réponse

La surface de subsistance est fixée au niveau de chaque département. La MSA n'intervient pas en la matière.

Par ailleurs, les caisses de MSA relaient régulièrement auprès des Pouvoirs Publics, via la Caisse Centrale, les questions relatives aux retraites posées sur les territoires. Concernant l'évolution des petites retraites et plus particulièrement la RCO (Retraite Complémentaire Obligatoire).

- depuis son instauration en 2003, la RCO a fait l'objet de plusieurs réformes pour élargir et améliorer son champ d'action, que ce soit au niveau des points cotisés (depuis 2011, versement d'une cotisation pour les conjoints d'exploitation) ou gratuits.
- les dernières mesures, mises en oeuvre en 2014, ont permis l'attribution de points gratuits RCO aux conjoints collaborateurs, aux aides familiaux et aux chefs d'exploitation avec une durée d'activité inférieure à 17,5 ans, ainsi qu'aux veufs et veuves de chef d'exploitation décédés en activité.
- la loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites du 20 janvier 2014 prévoit une troisième mesure, qui consiste à créer un complément différentiel de RCO : celui-ci permettra de porter progressivement et sous certaines conditions, le montant de retraite des chefs d'exploitation ayant effectué une carrière complète au niveau de 75 % du SMIC.

Ces points compléteront le dispositif existant et s'ajouteront à la retraite forfaitaire, la retraite proportionnelle, la RCO et la majoration des petites retraites agricoles. Cette mesure sera applicable en 2015 et dès parution du décret.

Question de Pierre REYNIER – 1er collègue – 38

« Suite à un documentaire télévisé, j'ai comme bien d'autres été outrés par le comportement de certains laboratoires : à savoir des accords passés entre eux pour la vente de médicaments dotés de mêmes résultats mais avec des prix multipliés par quinze. Le plus disant a été retenu par l'AMM. Une entente entre les deux s'est soldé par des dividendes au profit du concurrent..

De surcroît, les représentants des laboratoires pharmaceutiques démarchent auprès des médecins et pharmaciens qui selon les prescriptions et ventes sont récompensés par des voyages, séjours,...

Pourquoi en France, a t-on continué à laisser sur le marché le "Médiateur" et autres médicaments alors que nos pays les avaient retirés ?

Il serait temps que la MSA, comme le Régime Général, réagissent sur un tel scandale étant donné que vous en êtes les employeurs. Soyez à même d'avoir une stratégie afin d'opposer une résistance à de telles manoeuvres.»

Réponse

Lorsqu'un laboratoire pharmaceutique désire mettre en vente un produit de santé (médicament, produit d'analyse, etc.), il doit présenter un dossier auprès de l'autorité compétente concernée en France : **l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé** (ANSM) qui délivre l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). L'ANSM est un Etablissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la santé. Une fois commercialisé, le médicament reste sous surveillance : c'est la pharmacovigilance.

Un retrait d'AMM peut être demandé en cas de découverte d'effets indésirables à long terme.

Le prix de vente au public d'un médicament remboursable par les régimes obligatoires d'assurance-maladie est fixé par convention entre l'entreprise exploitant le dit médicament et le comité économique des produits de santé (CEPS), organisme interministériel placé sous l'égide du ministère de l'Économie et des finances, du ministère des Affaires sociales et de la santé et du ministère du Redressement productif. Les prix des médicaments non remboursables sont déterminés librement par les pharmaciens d'officine.

Mediator® a été commercialisé de 1976 à 2009 en France par les laboratoires Servier. Il a été finalement retiré du marché français en 2009 suite aux résultats d'études de pharmacovigilance rapportant un nombre de cas de valvulopathies cardiaques anormalement élevé chez des utilisateurs de Mediator. Ce médicament multiplierait de fait par 3 le risque d'être atteint d'une valvulopathie cardiaque.

Malgré les données de pharmacovigilance, malgré le manque d'efficacité du médicament et malgré les recommandations de la Haute Autorité de Santé, l'Agence a maintenu ce médicament sur le marché et a continué à le rembourser pendant 10 ans.

Un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) de 2011 montre :

- le rôle de lobbying du fabricant sur les autorités chargées du contrôle des médicaments et une stratégie des laboratoires Servier en décalage avec la réalité pharmacologique du Médiator.
- des dysfonctionnements graves de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS) : conflit d'intérêt, discordance des décisions prises, bureaucratie sanitaire, défaillance du dispositif de pharmacovigilance, manque de principe de précaution.
- la politique de remboursement paradoxale (non déremboursé malgré son service médical rendu faible).

A la suite de ce rapport, le système de gestion du médicament a été restructuré, l'ANSM est créée et les conflits d'intérêts systématiquement déclarés.

Des textes de lois récents encadrent très strictement les dons des laboratoires pharmaceutiques faits aux professionnels de santé.

Question de M. Jean BLANC – 1er collège – 73

« Sachant que l'ensemble de la filière agricole, notamment ovine a du mal à survivre, pourquoi ne pas systématiquement annuler les majorations de retard, une fois le paiement effectué ou un échéancier mis en place ?

En effet le rôle des agriculteurs de Savoie n'est pas d'alimenter la Caisse Nationale des MSA avec des pénalités et majorations non rendues ou non annulées ! »

Réponse apportée en séance par Jean François BOUCHET

Il existe bien deux dispositifs distincts en MSA :

- les échéanciers de paiement avec possibilité de remise de majorations de retard soumises à l'avis de la CRA
- les prises en charge de cotisations sur des fonds ASS de la MSA : ces dossiers sont soumis à la réglementation de 2007 avec avis de viabilité de l'exploitation, plafonds de minimis et plafonnement de l'aide à 5000 €.

Il est demandé à la MSA d'avoir une attention particulière pour les filières en crise. Ces deux dispositifs sont des dispositifs individuels : c'est à l'exploitant d'en faire la demande par écrit avant que les dossiers soient instruits par les services de l'Etat puis la MSA.

PROCLAMATION DES RESULTATS

Le Président sortant Jean-François BOUCHET proclame la composition du Conseil d'Administration de la Caisse de M.S.A. Alpes du Nord à 13 H.05.

Sont élus pour le Conseil d'Administration de la MSA Alpes du Nord : *(les personnes physiques, c'est-à-dire le nom des mandataires des personnes morales).*

	1er collège	2ème collège	3ème collège
Isère	BLANCHET Thierry MARION-GALLOIS Robert ROBERT Jean-François	CARRON Jean-Paul DECOUX Edmond GIRARD Thierry GHEMBAZA Mouly	BONNARDON Dominique THEVENAS Françoise
Savoie	EXERTIER Jean- Jacques FECHOZ-CHRISTOPHE René VIOLENT Colette	CHEVALIER Jean-Claude COURT-FORTUNE Gabriel DARDEL-SANCHEZ Marie- Thérèse LAPERRIERE Philippe	BARLET Noël PAJEAN Guy
Haute- Savoie	JACQUET Martine MOLLAZ Romain SONNIER Solange	CHAPUIS Georges DE BEVY Joseph POURREDON Gilles TARDY Isabelle	CARROUX André ROGUET Stéphane
UDAF (désignation)	BLANC-GONNET Mireille	APELOIG Gilles	GOUBET Georges

Les résultats présentés ci-dessus seront affichés sur les 3 sites de la MSA Alpes du Nord, également sur le site Internet de la Caisse, mais aussi auprès de chaque Préfecture de notre territoire.

Une communication sera également faite en direction du Préfet de Région.

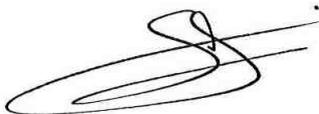
Au nom des délégués, le Président sortant Jean-François BOUCHET félicite chaleureusement les nouveaux Administrateurs qui auront la tâche de représenter les délégués au sein du Conseil d'Administration.

Le Président sortant convoque le prochain Conseil d'Administration pour le vendredi 1er Avril 2015 à 9 H.15 au siège de la Caisse à Chambéry, au cours duquel il sera procédé à l'élection de la nouvelle présidence.

Les convocations ont été remises aux nouveaux Administrateurs en fin d'Assemblée Générale.

Avant de clore la séance à 13 H.30, M. BOUCHET renouvelle ses remerciements et convie l'ensemble des délégués à se rapprocher du buffet.

Le Secrétaire de Séance,



S. BISMUTH KIMPE

Le Président,



J.F. BOUCHET